

## AVIS PUBLIC

### RECRUTEMENT DU PERSONNEL ÉLECTORAL

En vue de l'élection municipale du 7 novembre 2021, la Ville de Percé est à la recherche de personnes pour compléter son personnel électoral.

Postes disponibles : scrutateurs, secrétaires du bureau de vote, membres de la table de vérification de l'identité des électeurs, préposés l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO) et responsables de l'accessibilité. *Note : La Ville de Percé souscrit au principe d'égalité d'accès à l'emploi; le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.*

Les personnes retenues devront assister à une soirée de formation dans les jours précédant le jour du scrutin.

La rémunération du personnel électoral, y compris pour la formation, est la *Rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux établie en fonction du Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (2021, 153 G.O.Q. 2, 2111B)*. Un résumé du tarif des rémunérations payables est disponible sur le site Internet de la Ville dans la section Élections municipales.

Il n'est pas nécessaire de résider sur le territoire de la ville de Percé pour soumettre une candidature.

Toute personne intéressée doit compléter un formulaire de recrutement du personnel électoral disponible sur le site Internet de la Ville dans la section Élections municipales ([www.ville.perce.qc.ca](http://www.ville.perce.qc.ca)) ou communiquer avec la présidente d'élection au 418 782-2933 poste 92003 ou par courriel à l'adresse [renseignements@ville.perce.qc.ca](mailto:renseignements@ville.perce.qc.ca)

Les personnes ayant travaillé pour la Ville de Percé lors des dernières élections n'ont pas à compléter de formulaire. La présidente d'élection communiquera directement avec elles par téléphone.

**Donné à Percé, le 23 août 2021.**

**Gemma Vibert,  
Présidente d'élection**